

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/12/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01116P0206

1. Intitulé du projet

Création de logements sur le site du 186 avenue Jean Jaurès et du 85 rue Petit, à Paris (19ème arrondissement)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36) Travaux ou constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares	36) Le projet concerne 10 419 mètres carrés de Surface de Plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la mobilisation du foncier de l'Etat pour développer l'offre en logements. Le projet est situé sur le site du 186 avenue Jean Jaurès et du 85 rue Petit dans le 19ème arrondissement de Paris. Il concerne dans un premier temps la déconstruction de plus de 20 000m² de l'ancien garage de 38 572 m² SHOB occupant la totalité du cœur d'îlot. Ainsi, seront ensuite réalisés 72 logements en construction neuve (dont 60% en logements familiaux sociaux qui restent propriété de Paris Habitat et 40% en logements intermédiaires) et 72 logements en réhabilitation (accession). Du stationnement est intégré au projet, pour les nouvelles habitations en accession. De plus, la déconstruction permet de retrouver un espace paysagé dont 1 991 m² sera en pleine terre. Le projet prévoit par ailleurs la création d'une voie engin qui traverse l'îlot, et rejoindra l'avenue Jean Jaurès et la rue Petit.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est situé en cœur d'îlot d'une parcelle entre l'avenue Jean Jaurès au nord (n°186) et la rue Petit au sud (n°85), dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Actuellement, la copropriété regroupe sur l'ensemble du site deux immeubles d'habitation en tête de parcelle et en partie centrale un garage occupé auparavant par les ateliers, showrooms, bureaux et stationnements de Renault, ancien propriétaire. Aujourd'hui, le propriétaire de cet ancien garage inactif est la Préfecture de Police. Le projet concerne dans un premier temps la déconstruction de plus de 20 000m² de l'ancien garage de 38 572 m² SHOB occupant la totalité du cœur d'îlot. Ainsi, seront ensuite réalisés 72 logements (sociaux et intermédiaires) en construction neuve et 72 logements (accession) en réhabilitation. Du stationnement est intégré au projet, pour les nouvelles habitations en accession. De plus, la déconstruction permet de retrouver un espace paysagé dont 1 991 m² sera en pleine terre. Le dépôt du permis de construire est prévu pour le premier trimestre 2017.

Le projet, à l'échelle de cet îlot, participe à une approche alternative de recyclage du patrimoine moderne atteint par l'obsolescence. La conservation partielle, en plus d'inscrire l'îlot dans un projet durable, offre des atouts que la construction neuve ne peut créer : un chantier significativement allégé en nuisance et un coût de réalisation diminué.

Une conservation adaptée :

- Jaurès:

Le bâtiment social et intermédiaire (principal et maisons annexes) sera réalisé en ossature et façades préfabriquées en bois, avec conservation du plancher bas de parking afin de limiter les remblais et d'éviter les problématiques de dépollution. La conservation de cette dalle permet un aménagement généreux des espaces verts. Les fondations existantes seront confortées et reprises dans la hauteur du sous-sol.

- Petit:

Sur la parcelle Petit, la superstructure permet d'envisager une véritable conservation.

Le bâtiment accession sera réalisé avec la récupération de la structure et des planchers existants et la mise en oeuvre de façades bois préfabriquées.

Réduire les nuisances de chantier :

Bâtiment social : avec une démolition réduite, et une partie du gros oeuvre récupérée, une réalisation du bâtiment en ossature bois qui permet une préfabrication en atelier. On estime la durée du chantier coté social diminuée de 20% par rapport au délai d'un chantier en maçonnerie traditionnelle.

Bâtiment accession : La réduction des démolitions conjuguée à la récupération du gros oeuvre diminuent le planning de travaux d'environ 20% également.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pour la réalisation des travaux, plusieurs types d'intervention seront requis:

- La démolition de certains éléments ;
- Les injections de sol et la dépollution;
- La réalisation des terrassements ;
- La réalisation des fondations ;
- La mise en place des réseaux enterrés (eaux usées, eaux pluviales, ERDF/GRDF, eau potable, téléphone) ;
- La création de la voirie traversante ;
- Le traitement paysager du projet et la mise en place du jardin central.

Les fondations seront de deux types : des fondations semi-profondes de type «puits» pour les charges faibles à moyennes et des fondations profondes de type «micro-pieux» ou «pieux» pour les charges moyennes à fortes.

Les engins nécessaires au chantier seront classiques. Une aire de retournement sera vraisemblablement aménagée, notamment pour les travaux de démolition.

Les travaux seront réalisés uniquement de jour. L'entrée du chantier se fera par l'avenue Jean Jaurès à 95%, la rue Petit ne sera utilisée que très ponctuellement. La durée totale du chantier est de 38 mois : 9 mois pour la déconstruction, 6 mois pour les injections et 24 mois pour la construction.

Des détails sont donnés dans la note environnementale annexée au présent formulaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet viendra créer 144 logements (72 logements en accession et 72 en logements sociaux). Les logements créés seront répartis de la façon suivante :

- Pour les logements en accession vendu à un promoteur et mis en copropriété : 10 logements de Type T1, 20 logements de Type T2, 22 logements de Type T3, 18 logements de Type T4 et 2 logements de Type T5 ;
- Pour les logements sociaux et intermédiaires en gestion Paris Habitat : 7 logements de Type T1, 9 logements de Type T2, 35 logements de Type T3, 19 logements de Type T4 et 2 logements de Type T5 - dont 9 maisons.

Les espaces de stationnement seront localisés au sous-sol et en rez-de-chaussée. Une cave par logement est également prévue. Un jardin central sera réalisé au milieu de la parcelle.

Le bâtiment social sera réalisé en ossature et façades préfabriquées en bois, avec conservation du plancher bas du parking. Le bâtiment en accession sera réalisé avec récupération de la structure et des planchers existants et mise en oeuvre de façades en bois préfabriquées.

Des détails sont donnés dans la note environnementale annexée au présent formulaire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au stade actuel des études, les procédures susceptibles de concerner le projet sont :

- Diagnostic au titre de la Loi sur l'Eau afin d'identifier la nécessité ou non de l'élaboration d'un dossier d'incidences au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Dossier de saisine de l'Architecte des Bâtiments de France (projet dans le périmètre de protection de la Grande Halle de la Villette) ;
- Dossier de saisine / A minima contacts avec le Service Régional de l'Archéologie

Par ailleurs, d'après le Bureau de l'Environnement et des Installations Classées de la Préfecture de Police de Paris (courriel en date du 14 avril 2016), une installation classée soumise au régime de la déclaration est recensée au 186, avenue Jean Jaurès (numéro de dossier 226 D) sous la rubrique 1434/1/b : Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant supérieur ou égal à 5 m³/h, mais inférieur à 100 m³/h. Cette installation a été déclarée le 20 avril 1982 pour l'activité d'un garage préfourrière. D'après les constats sur place, cette activité est terminée. Pour autant, dans la mesure où elle est encore référencée dans la base de données, il conviendra au vendeur de réaliser au préalable les démarches administratives nécessaires (déclaration de cessation d'activité) afin de déclasser le site si le déclassement n'a toujours pas été effectué.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande d'examen au « Cas par cas » conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements. Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet architectural comprend la réalisation de deux opérations de logements. En accession, il s'étend sur une surface de 5 200 m² (SdP), répartis sur un sous-sol, un rez-de-chaussée et 7 étages (R+1 à R+7). Pour les logements sociaux, il s'étend sur 5 219 m² (SdP), répartis sur un sous-sol, un rez-de-chaussée et 6 étages.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle entre le 186 avenue Jean Jaurès (extrémité nord) et le 85 rue Petit (extrémité sud), à Paris (19ème arrondissement)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 23 ' 27 " 67N

Lat. 48 ° 53 ' 14 " 17N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne la parcelle 000 CY 31, qui fait 8 060 m². Actuellement, sur le site se trouve une copropriété qui regroupe sur deux immeubles d'habitation en tête de parcelle et en partie centrale un garage occupé auparavant par les ateliers, showrooms, bureaux et stationnements de Renault, ancien propriétaire. Aujourd'hui, le propriétaire de cet ancien garage inactif est la Préfecture de Police qui l'avait acquis pour une utilisation de type fourrière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Le PLU de la Ville de Paris a été approuvé les 12 et 13 juin 2006. Il a été dernièrement modifié le 16 décembre 2013.

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Selon la carte de zonage du PLU, le site d'implantation du projet se trouve en zone UG (zone urbaine générale). L'aménagement est compatible avec le règlement correspondant.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucune ZNIEFF. Il n'est pas non plus concerné par une zone d'APPB ou par d'autres zonages réglementaires ou d'inventaire.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Paris est concernée par 2 PPBE (le PPBE de l'Etat, approuvé le 3 octobre 2012 et celui de la ville). A noter que l'avenue Jean Jaurès est classée en catégorie 2 dans les infrastructures bruyantes.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune AMVAP / ZPPAUP n'est localisée à proximité.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Paris est dotée d'un PPRI, approuvé par arrêté préfectoral le 19 avril 2007. Selon la cartographie dynamique des risques à Paris disponible sur le site internet de la Préfecture d'Ile-de-France et Paris, le périmètre d'étude est toutefois en dehors de toute zone à risque. La sensibilité de la nappe est par ailleurs faible à moyenne. De plus, lors des interventions géotechniques de mars 2016, des niveaux d'eau ont été relevés en moyenne à 9,50 mètres de profondeur. Le secteur est en revanche localisé en bordure directe d'une zone de carrière (la rue Petit constituant sa limite nord) et est concerné par le risque associé à la présence de poches de gypse antéludien.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL, le secteur n'est pas considéré comme site pollué. Pour autant, au vu des activités passées sur le site, des analyses in situ ont été effectuées. D'après celles-ci, la qualité des sols au droit du terrain d'étude est compatible avec l'usage futur envisagé (logement collectif).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les cartes du BRGM, relatives aux Zones de Répartition des Eaux sur le bassin Seine-Normandie, le secteur est concerné par la ZRE de l'Albien. Cet aquifère n'affleure pas dans la région Ile-de-France. Il est donc particulièrement bien protégé des pollutions de surface.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est en dehors de tout secteur classé ou inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Le site le plus proche correspond à la ZPS FR1112013 "Sites de la Seine-Saint-Denis", localisé à environ 3 kilomètres au sud-est.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Paris est riche en patrimoine historique. A proximité du secteur, on retrouve notamment le monument historique de la Halle de la Villette, de l'autre côté de l'avenue Jean Jaurès. Le site du projet est ainsi localisé dans le périmètre de protection de ce monument. L'Architecte des Bâtiments de France sera ainsi rencontré dans le cadre du projet. Toutefois, localement, on ne détecte aucune visibilité du site sauf au niveau du bas des immeubles. Les vues restent limitées aux seuls riverains.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite aux observations faites au cours de la campagne d'investigations, le terrain devrait en principe être sec (lors des interventions géotechniques de mars 2016, des niveaux d'eau ont été relevés en moyenne à 9,50 mètres de profondeur). Toutefois, en période défavorable, le niveau d'eau pourra se trouver proche du terrain naturel. De plus, des venues d'eau peuvent apparaître exceptionnellement en cours de terrassement. Aussi, lors des travaux, un éventuel pompage pourrait s'avérer nécessaire. Des suivis piézométriques seront réalisés et, si nécessaire, une procédure administrative pourra être engagée au titre du Code de l'Environnement (articles L214-1 et suivants).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne la construction de logements sur un terrain déjà artificialisé, en zone urbaine. Il n'est donc pas de nature à avoir des incidences sur les masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des existants devra être démolie et des terrassements devront être effectués pour permettre la réalisation du projet. Compte-tenu de l'emprise des démolitions, il pourra être mis en place un diagnostic «déchets» en début de chantier qui sera mis à jour à la fin afin de favoriser un meilleur tri et un suivi plus fiable des déchets de chantier.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront nécessaires pour la construction des bâtiments, des accès et des espaces publics associés.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, au vu de sa localisation et de la teneur des travaux nécessaires, n'est pas de nature à avoir des incidences sur la biodiversité existante. Le projet s'inscrit en effet dans une zone urbanisée, ne présentant pas d'enjeu écologique particulier. Le projet fera l'objet d'aménagements paysagers (jardin central, terrasses) pouvant favoriser la conservation d'une faune et d'une flore communes.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du recensement effectué, de la teneur des travaux et de la localisation du site, le projet n'est pas de nature à avoir des incidences sur des zones environnementales sensibles. Le projet n'est par ailleurs pas de nature à augmenter, à terme, les nuisances acoustiques ; seuls les travaux pourront être sources de bruit (nuisances localisées et limitées dans le temps) et pourront donc être l'objet d'un Dossier "Bruit de Chantier" préalable.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les interventions ayant lieu sur des terrains déjà artificialisés, elles ne sont pas de nature à augmenter le risque lié aux carrières ou au gypse. Toutefois, une étude de sol sera réalisée pour déterminer les éventuelles dispositions constructives à mettre en oeuvre afin de prendre en compte ce phénomène et de s'affranchir des risques qu'il comporte (en complément des études géotechniques déjà menées). Par ailleurs, suite aux observations faites au cours de la campagne d'investigations, le terrain devrait en principe être sec (lors des interventions géotechniques de mars 2016, des niveaux d'eau ont été relevés en moyenne à 9,50 mètres de profondeur). Toutefois, en période défavorable, le niveau d'eau pourra se trouver proche du terrain naturel. De plus, des venues d'eau peuvent apparaître exceptionnellement en cours de terrassement. Aussi, lors des travaux, un éventuel pompage pourrait s'avérer nécessaire. Des suivis piézométriques seront réalisés et, si nécessaire, une procédure administrative pourra être engagée au titre du Code de l'Environnement (articles L214-1 et suivants).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les analyses réalisées sur le site, la qualité des sols au droit du terrain d'étude est compatible avec l'usage futur envisagé (logement collectif).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs matériaux et produits amiantés ont été repérés. Selon les cas, il est recommandé de réaliser des évaluations périodiques ou des actions correctives.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet est localisé entre l'avenue Jean Jaurès au nord et la rue Petit au sud. Des nuisances sonores en lien avec la circulation routière sur l'avenue peuvent être ressenties (particulièrement au niveau des rez-de-chaussée des immeubles). Des préconisations en termes d'isolation acoustique seront intégrées au projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, quant à lui, n'est pas de nature à augmenter, à terme, les nuisances acoustiques ; seuls les travaux seront sources de bruit (nuisances localisées et limitées dans le temps) et feront donc l'objet d'un Dossier "Bruit de Chantier" préalable.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier peut être source de nuisances olfactives. Si existantes, celles-ci seront limitées dans le temps. Toutes les précautions seront prises, lors du chantier, pour limiter les émissions.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude peut être, ponctuellement, marquée par des nuisances odorantes, en lien avec l'arrêt des véhicules au niveau des feux de l'avenue Jean Jaurès (particulièrement au niveau des rez-de-chaussée des immeubles).
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux, l'utilisation de certains engins pourra ponctuellement et localement, entraîner quelques vibrations. Toutes les précautions seront prises pour limiter au maximum ces nuisances.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est localisé en zone urbaine, déjà éclairée. Les éclairages des nouveaux bâtiments viendront s'intégrer dans ce contexte.</p> <p>Le chantier pourra par ailleurs être source d'émissions lumineuses, selon les horaires des travaux nocturnes. Les éclairages seront adaptés pour minimiser les incidences sur le voisinage.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des poussières pourront être émises en phase « chantier ». Des mesures seront prises par les entreprises pour limiter leurs émissions, en plus du respect de la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments créés viendront se raccorder au réseau d'assainissement communal.</p> <p>Par ailleurs, étant donnée la nature de l'opération (construction nouvelle sur une parcelle en pleine terre et non sur dalle), il a été pris en compte pour la conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales les prescriptions relatives au plan de zonage pluvial de la Ville de Paris. Des détails sont apportés dans la note annexée au présent formulaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera source de déchets en tous genres (gravats, matériels déposés, détritiques, etc.). Des dispositifs de collecte des déchets produits par le chantier (conteneurs, poubelles) seront mis en place en différents endroits des sites de travaux. L'élimination des déchets sera réalisée par le biais d'une filière réglementaire adaptée à leur nature.</p> <p>Compte-tenu de l'emprise des démolitions, il pourra être mis en place un diagnostic «déchets» en début de chantier qui sera mis à jour à la fin afin de favoriser un meilleur tri et un suivi plus fiable des déchets de chantier.</p> <p>La collecte des déchets des nouveaux logements sera intégrée à celle existante sur l'arrondissement.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La ville de Paris est riche en patrimoine historique. A proximité du secteur, on retrouve notamment le monument historique de la Halle de la Villette, de l'autre côté de l'avenue Jean Jaurès. Le site du projet est ainsi localisé dans le périmètre de protection de ce monument. L'Architecte des Bâtiments de France sera ainsi rencontré dans le cadre du projet. Toutefois, localement, on ne détecte aucune visibilité du site sauf au niveau du bas des immeubles. Les vues restent limitées aux seuls riverains.</p> <p>L'annexe au PLU intitulée « Information complémentaire / Mesures d'archéologie préventive », indique que s'applique sur le territoire de la capitale l'arrêté n°2005-984 en date du 16 mai 2005 définissant sur le territoire de la commune de Paris des zones et seuils d'emprise de certains travaux susceptibles d'être soumis à des mesures archéologiques préventives. Sur le 19ème arrondissement, le seuil est atteint pour une emprise au sol supérieure à 1000 m². Une prise de contact avec le SRA sera effectuée par Paris Habitat.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les voiries alentour seront maintenues pendant toute la durée des travaux. Des réductions de vitesse pourront être nécessaires. Dans tous les cas, la gêne auprès des usagers sera limitée au strict minimum. Des places de stationnement seront créées, à terme, dans le cadre des aménagements (pour les logements en accession).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

De manière générale, les impacts cumulés pourraient notamment être liés aux circulations d'engins de chantier qui surviendraient durant la même période créant ainsi des difficultés de circulation ou des nuisances sonores amplifiées du fait de la concomitance des travaux.

Plusieurs projets sont en effet prévus sur le territoire. Toutefois, en dehors de ces incidences temporaires, aucun effet cumulé négatif n'est à envisager en phase Exploitation. La réalisation de ces logements, couplée aux autres projets communaux va permettre un développement positif / la valorisation du territoire.

Le MOA se rapprochera de ceux en charge des autres projets proches, pour programmer les travaux de la manière la plus optimale possible, afin de limiter les éventuelles incidences correspondantes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la création de logements, sur la parcelle entre l'avenue Jean Jaurès au nord (n°186) et la rue Petit au sud (n°85), dans le 19ème arrondissement de Paris. Actuellement, la copropriété regroupe deux immeubles d'habitation en tête de parcelle ainsi que les ateliers, showrooms, bureaux et stationnements d'un garage Renault, ancien propriétaire, répartis sur l'ensemble du site.

Le projet, à l'échelle de cet îlot, participe à une approche alternative de recyclage du patrimoine moderne atteint par l'obsolescence. La conservation, en plus d'inscrire l'îlot dans un projet durable, offre des atouts que la construction neuve ne peut créer : un chantier significativement allégé en nuisance et un coût de réalisation diminué. De plus, le projet fait par ailleurs intervenir des matériaux durables (bois), notamment côté Jaurès, le tout en préfabrication, ce qui permet de réduire globalement les incidences.

Ainsi, au vu du contexte et du type de projet, aucune incidence négative particulière n'est à prévoir à terme. Les incidences en phase "chantier" seront, quant-à elles, classiques et généralement bien maîtrisées. Des préconisations seront insérées dans les Dossiers de Consultation des Entreprises pour prise en compte lors de la réalisation des travaux. Par ailleurs, le contexte du projet est très urbanisé. Aucune zone de sensibilité environnementale particulière n'a été recensée à proximité. Le projet n'est ainsi pas de nature à avoir des incidences particulières sur des zones sensibles d'un point de vue environnemental.

Au préalable des travaux, des sondages de pollution des sols et des études géotechniques complémentaires seront menées. Un diagnostic au titre de la Loi sur l'Eau sera également mené afin d'identifier la nécessité ou non de l'élaboration d'un dossier d'incidences au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

A proximité du secteur, on retrouve par ailleurs le monument historique de la Halle de la Villette, de l'autre côté de l'avenue Jean Jaurès. Le site du projet est ainsi localisé dans le périmètre de protection de ce monument. L'Architecte des Bâtiments de France sera ainsi rencontré dans le cadre du projet. Toutefois, localement, on ne détecte aucune visibilité du site sauf au niveau du bas des immeubles. Les vues restent limitées aux seuls riverains.

Aussi, au vu du type de projet, de sa localisation, du contexte environnemental et des mesures implicitement prises par le MOA, la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Reportage photographique complet aux alentours du secteur d'étude - daté du 14 octobre 2016, avec localisation cartographique
Évaluation sommaire des impacts environnementaux, octobre 2016, réalisée par MEDIATERRE Conseil
Notice paysagère et eaux pluviales, octobre 2016, réalisé par l'Atelier Roberta
Esquisses du projet (logements en accession et logements sociaux), juillet 2016, réalisées par Paris Habitat

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

30 novembre 2016

Signature

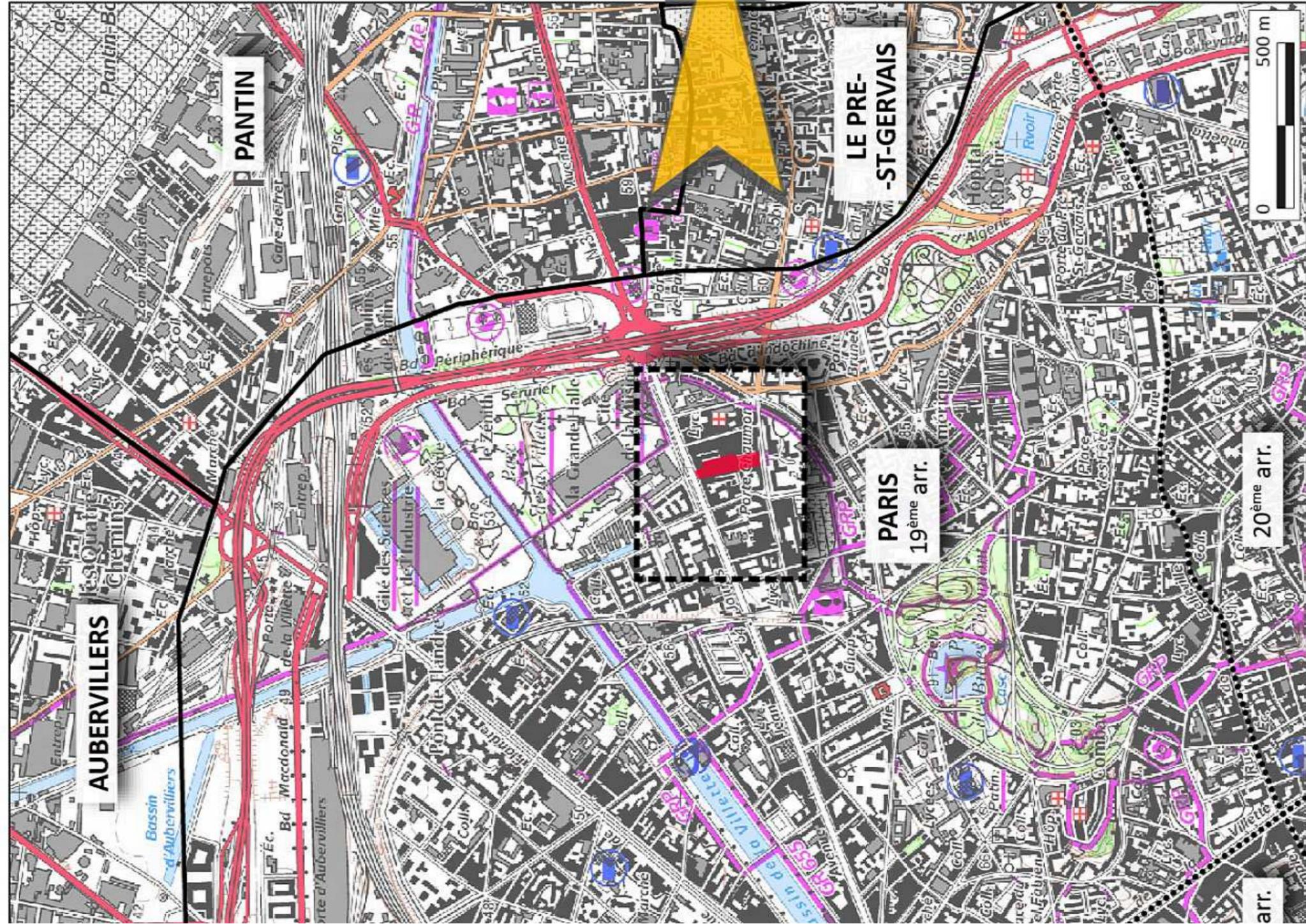
L'Adjoint au Directeur Général
Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
et du Développement

Hélène SCHWOÉRER



Situation

-  Périmètre du projet
-  Limite d'arrondissement
-  Limite communale





15b_Carrefour Rue Petit & Sente des Dorées, station Velib'



15c_Carrefour Rue Petit & Sente des Dorées, allée Darius Milhaud



16a_Rue Eugène Jumin, vue vers le nord



16b_Rue Eugène Jumin, Carrefour City



16c_Rue Eugène Jumin, vue vers le sud



13b_Croisement Avenue Jean Jaurès & Sente des dorées



14_Sente des dorées, vue vers le nord



15a_Carrefour Rue Petit & Sente des Dorées



17_Crèche rue Adolphe Mille



19a_Petite ceinture ferroviaire, métro Ourcq



18_Avenue Jean Jaurès, Ecole de la ville de Paris



19b_Petite ceinture ferroviaire, métro Ourcq

Occupation du sol

PARIS
19^{ème} arr.

	Habitat collectif
	Activité
	Equipement
	Espace ouvert artificialisé
	Périmètre de projet

